

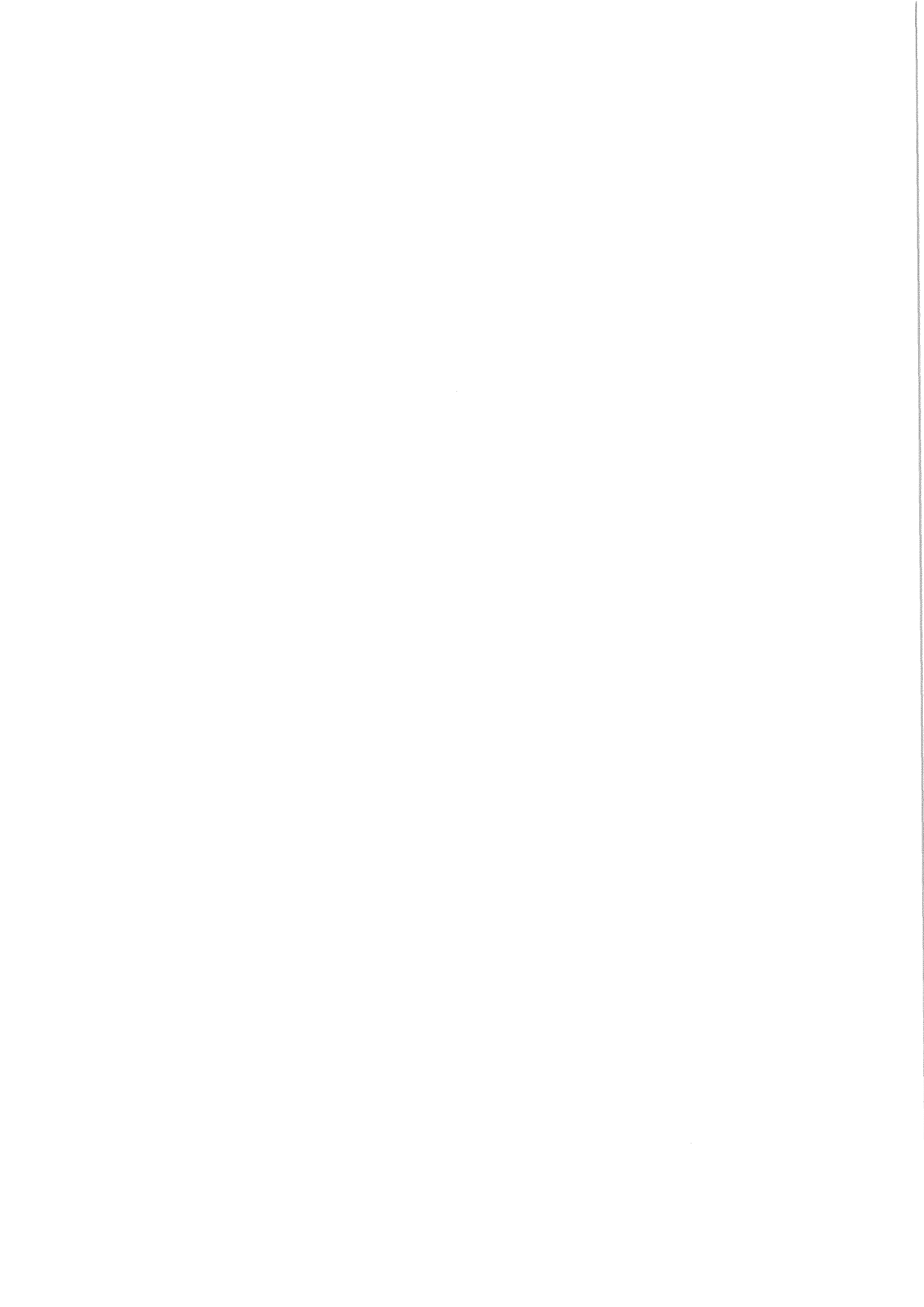


BASSINS

Préavis n° 11/19

Préavis municipal relatif à l'approbation du crédit extra-budgétaire pour la réparation des cloches de l'église et la remise en marche de l'horloge

Affaire traitée par : Mme M. Krasnova, municipale





BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. BUT

Le présent préavis a pour but de demander un crédit extrabudgétaire afin d'entretenir de manière plus importante notre patrimoine du XI^{ème} siècle.

Le bâtiment est en note 4 à l'inventaire de classement des monuments historiques.

L'Eglise Notre Dame de Bassins est répertoriée par la Fédération des Sites Clunisiens.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2000, la Municipalité n'a pas effectué de travaux importants de rénovation du mécanisme des cloches ou du dispositif de gestion de l'horloge.

Il est important d'entretenir nos infrastructures de manière à ne pas générer des frais encore plus importants par manque d'entretien de nos installations.

L'entretien courant, financé par le budget, ne suffit pas à assurer le bon fonctionnement de notre système de cloches et d'horloge.

3. DESCRIPTION DU PROJET

A. Cloches et sonnerie

Suite au service d'entretien effectué par un technicien de MUFF Kirchturmtechnik AG (www.muffag.ch) il est apparu que les battants des cloches 2 et 3 devraient être remplacés.

En effet, ces derniers endommagent les cloches au point de frappe car le degré de dureté de l'acier des battants dépasse celui de l'alliage des cloches. Les battant des cloches 2 et 3 (moyenne et petite) giflent les cloches à la place de les toucher sur un point précis et ont fait leur nid sur la couronne de frappe. Le son en est plus agressif et le risque d'une fissure est à envisager. Le battant de la cloche 1 a déjà été remplacé. Un battant doit être changé chaque 30-40 ans de manière à préserver tout risque de fissure sur une cloche. Les nôtres datent de l'année 1961 et 1962.

En second lieu, nous voyons apparaître des abrasions au niveau des contacteurs sur les machines de mise en volée (1960). Dès lors, les cloches présentent un trop grand angle de volée ce qui, à long terme, dégrade ces dernières. Il est par conséquent envisagé de remplacer le système de mise en volée par un plus contemporain qui permet de régler la hauteur de vol. En mariant ce point avec le remplacement des battants, on pourrait réduire l'angle de volée de 9 degrés. Le son deviendra plus doux et les cloches seront protégées.



BASSINS

Il est important de faire toutes ces réparations pour ne pas détériorer de plus notre installation et pour protéger notre patrimoine.

Selon l'entreprise, les ferrures métalliques de soutien des cloches présentent de la corrosion et certains pas de vis sont totalement utilisés par les boulons. Le sujet n'est pas une priorité en soi car l'équipement soutien les cloches de manière stable. Un technicien effectue chaque année un service d'entretien et au cours de son passage en Juin 2019 il n'a décelé aucune modification de stabilité à ce niveau par rapport aux dernières années. Donc pas de travaux à prévoir pour ces éléments.

Le devis pour les réparations des battants et de la sonnerie du montant de CHF 27'463.50 est joint à ce préavis (voir offre 88390).

B. Horloge remise en service

« Horloge monumentale » :

Cette horloge est une pièce rare, la douzième d'une série manufacturée par Léon Crot de Granges-près-Marnand et date de 1874. C'est un vrai bijou à préserver. Une horloge quasi similaire de Bursins a été restaurée en 2014 par l'entreprise Muff Kirchturmtechnik AG.

L'idée de conserver ce genre d'horloge est de faire perdurer une tradition dans le temps afin que les générations suivantes puissent également en être bénéficiaires.

Notre horloge se situe dans un lieu qui peut être rendu visitable, soit par des écoles, soit par des petits groupes de personnes intéressées. Cela peut être une plus-value pour la commune, non pas au niveau financier mais au niveau éthique, surtout que notre église fait aussi partie du patrimoine clunisien.

Le devis ainsi que les photos sont joints au préavis. Le montant de ce travail est de CHF 25.530.30 (voir offre 95346) et l'entreprise a émis une réserve de budget concernant la restauration du mécanisme de l'horloge au vu du fait que car l'horloge n'a pas fonctionné depuis longtemps. Certaines pièces devront éventuellement être ré-usinées. Les flèches blanches sur les photos indiquent précisément ces pièces.

Nous avons également joint au présent préavis l'information concernant les compétences de l'entreprise Muff Kirchturmtechnik AG.

4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité estime impératif d'effectuer ces travaux cette année pour des raisons techniques et financières.

Techniquement de reporter cet entretien engendrera des coûts encore plus importants à l'avenir. La charpente bouge lors de l'enclenchement des cloches et il faut rééquilibrer la frappe des cloches.

Financièrement, il est possible de procéder à cet investissement en utilisant les écritures comptables de fonds de réserve non alimentés par de l'argent cash.

Il faut absolument mettre en adéquation l'image comptable de la commune à la réalité des ressources financières réelles.



BASSINS

5. DÉLAIS DE RÉALISATION

Les travaux peuvent s'effectuer en 2019 et au printemps 2020.

6. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

La Société MUFF est seule sur le marché de ce type de produit. Il est difficile de demander des offres à d'autres entreprises.

La commune a toujours été entièrement satisfaite des travaux confiés à cette entreprise.

7. INCIDENCES FINANCIERES

Comme indiqué lors de la présentation des comptes 2018 et en fonction des explications données sur la réalité des fonds de réserve constitués en 2017, il est important de corriger l'image comptable de notre bilan.

Pour mémoire, nous rappelons que la ligne comptable est une écriture. Il n'y a aucun livret d'épargne affecté à la ligne budgétaire 9281.8 pour risques futurs.

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9281.8	Fonds pour risques futurs		121'360.00		151'960.00

La trésorerie 2019 et 2020 avec l'effet de l'AVASAD, permet de financer les travaux par le ménage communal et sans emprunt.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal No 11/19 relatif à l'approbation du crédit extra-budgétaire pour la réparation des cloches de l'église et la remise en marche de l'horloge,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



BASSINS

DECIDE

- A. D'accorder un montant de CHF 27'463.50 pour la réparation des cloches de l'église financé au moyen du fond de réserve pour risques futurs 9281.8.
- B. D'accorder un montant de CHF 25.530.30 comme crédit extra-budgétaire pour la remise en marche de l'horloge financé au moyen du fond de réserve pour risques futurs 9281.8, ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 août 2019 pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Didier Lohy Nathalie Angéloz

